
N° : 2019.5.86

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Nb de membres
en exercice :
33

Séance du 5 décembre 2019
Sous la Présidence de M. Umberto STAMILE

Nb de présents :
29

OBJET : VENTE D'UNE PARCELLE DE 19,38 ARES A LA SCI REALIS, ZAE D'OSTHEIM

Nb de procurations :
0

POINT 7.1 DE L'ORDRE DU JOUR

- VU** le courrier en demande de la société CERTEC CONCEPT du 09 août 2019 ;
- VU** le compte-rendu de la Commission Développement économique du 10 septembre 2019 ;
- VU** l'avis de France Domaines du 1^{er} décembre 2017 renouvelé le 27 novembre 2019 ;
- VU** le Procès-Verbal d'Arpentage du 20/04/2018 et les attestations de bornage et de surface plancher liées ;
- VU** le projet d'acte de vente du 25 novembre 2019 ;

La société SCI REALIS a été constituée pour réaliser une opération de construction au profit de la Société par Actions Simplifiée CERTEC CONCEPT, inscrite au RCS TI COLMAR n°845 210 533 n° de gestion 2019 B168, entreprise de bâtiment, rénovation, aménagements intérieurs et extérieurs, tous travaux de bâtiments, maisons individuelles.

La SCI REALIS est représentée par M. Salvatore GRILLO et Mme Aline FISCHER, associés et gérants à parts égales. La SCI REALIS se porte acquéreur du dernier terrain au Nord de la ZAE d'OSTHEIM : section 21, numéro 154/77 commune d'OSTHEIM, d'une superficie de 19,38 ares.

Le projet d'implantation consiste à construire un bâtiment à usage de bureaux et un hangar de stockage dans un premier temps pour environ 300 m². Le projet d'acquisition du terrain de construction est estimé à environ 430 000€.

Compte tenu du prix de l'are fixé à 5 600 € HT, la vente est prévue pour un montant total de 108 528€ HT. Il n'est pas prévu de logement dans l'opération. Les frais de Notaire sont à la charge de l'acquéreur.

Sur proposition du Président, le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

1° ACCEPTE

- *la vente de la parcelle commune d'OSTHEIM, section 21, numéro 154/77 d'une surface de 19,38 ares au profit de la Société Civile Immobilière REALIS, ou toute autre personne morale intervenant par substitution, dont le siège social est adressé 50, route de Colmar, 68 040 INGERSHEIM, inscrite au RCS de COLMAR 878 243 518 n° de gestion 2019 D 576, au prix de 108 528€ HT.*

Délibération n° 2019.5.86

Page 1/2
(dont 0 page en annexe)

REÇU EN PREFECTURE

Le 10/12/2019

Application agréée E-legalite.com

2° AUTORISE

- Monsieur le Président ou son représentant Monsieur le Vice-président à signer l'acte de vente établi par Maître THUET, Notaire à MULHOUSE.
- Monsieur le Président, ou son représentant Monsieur le Vice-président à signer tous documents afférents

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme
A Ribeauvillé, le 9 décembre 2019



Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'U. Stamile', is written over the printed name.

M. Umberto STAMILE

Le Président certifie le caractère exécutoire de cette décision conformément à l'article L 2131-1 et L 2131-2-1 du CGCT compte tenu de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat effectués en date du 10 décembre 2019 et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de cette date.

Délibération n° 2019.5.86

Page 2/2
(dont 0 page en annexe)

REÇU EN PREFECTURE

le 10/12/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-246800577-20191205-2019_5_86-0